



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 3 juillet 2025

Délibération n° 2025 - 30

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	26	3	0

Le 3 juillet 2025 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 27 juin 2025 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — Mme Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — Mme Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M. Serge ADALLA — M. Pierre HAGEMAN — M. Éric FLESSELLES — Mme Francine PEDRO — M. Alain HUGUET — Mme Nadège HUGUET — M. Alain GROSDT — M. Francis DEFRANOUX — Mme Amélie GUILLOU — Mme Manuela RAMIREZ — Mme Sylvie BELLAVOINE — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Nicolas SERERO — M. Bruno AFONSO — Mme Stéphanie BARBARA VAGEON — Mme Stéphanie FUCHS — M. Arnaud LOPEZ — M. Marc FARGEAU — Mme Annie SÉTINE.

Procurations : M. Éric FOURNIER donne pouvoir à M. François DAIRE
Mme Corinne TANGUY donne pouvoir à Mme Delphine SCHLEGEL
Mme Claire HÉNIN donne pouvoir à M. François CULEUX

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Claude MAZARS.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUÉE AUX ASSOCIATIONS FOOTBALL CLUB DE GOURNAY ET FRANCO-PORTUGAISE

Sur proposition de M. Claude MAZARS,

La Ville s'est engagée à apporter une aide financière supplémentaire aux associations au regard de leur projet et/ou difficulté.

En effet, dans le cadre du jumelage, une délégation portugaise de Torre de Moncorvo sera présente à Gournay-sur-Marne du 4 au 7 juillet 2025.

L'association **FOOTBALL CLUB DE GOURNAY** a sollicité la Mairie pour une demande de subvention complémentaire dans le cadre du jumelage. En effet, le club de Gournay-sur-Marne souhaiterait organiser un tournoi avec la participation de l'équipe portugaise.

L'association **FRANCO-PORTUGAISE DE GOURNAY-SUR-MARNE** a sollicité la Mairie pour une demande de subvention complémentaire afin d'organiser une journée festive FRANCO-PORTUGAISE.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la participation financière de la Ville à hauteur de 3 600 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. Claude MAZARS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Budget primitif 2025,

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de soutenir les associations de la Ville pour le maintien d'un tissu associatif dynamique et riche sur la Commune,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE d'allouer un complément de subvention réparti comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT	MOTIF
ASSOCIATION FRANCO-PORTUGAISE DE GOURNAY-SUR-MARNE	2 600 €	Prestation musicale et restauration de l'Association folklorique du samedi 5 juillet 2025.
FOOTBALL CLUB DE GOURNAY	1 000 €	Restauration dans le cadre du tournoi du dimanche 6 juillet 2025.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

SUFFRAGES EXPRIMÉS	29
POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0
Membre du bureau du Club de FOOT ne prend pas part au vote	1 - M. Nicolas SERERO

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 4 juillet 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



La présente délibération est susceptible de l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.